



# L'Europe & Vous

N°4

## ÉDITORIAL

Jean-Marc Minier – Président

Le 14 septembre dernier, Ursula von der Leyen, a prononcé son discours annuel sur l'état de l'Union en présence du Parlement européen réuni à Strasbourg.

Symboliquement habillée aux couleurs de l'Ukraine, elle a d'abord qualifié l'agression de Poutine de « *guerre de l'énergie, de l'économie et d'agression contre nos valeurs* ».

Revenant sur les sanctions à l'encontre de la Russie, elle a accusé son président de « *manipuler le marché de l'énergie* » et a réclamé la création d'une « *task force* » pour réduire le prix du gaz en mobilisant un marché intérieur de 100 millions d'euros, afin de venir en aide aux populations vulnérables en période de rentrée scolaire.

Face à la crise de l'énergie, elle a prôné de découpler les prix de l'électricité de l'influence dominante du gaz, dans le cadre d'une réforme complète du marché de l'électricité. Elle a préconisé de plafonner les revenus des entreprises qui produisent de l'électricité à bas coût (impact de 140 milliards €).

Elle a par ailleurs annoncé la création d'une banque européenne régulant la production de l'hydrogène vert. Dotée de 5 milliards €, elle permettra de tourner la page des énergies fossiles, qui favorisent le réchauffement climatique.

Définissant la thématique prioritaire de la politique européenne, elle a proposé que l'Europe devienne celle des « *qualifications (i.e. compétences)* » en vue d'échapper à la dépendance de la Chine, dans notre exploitation des matières premières et le marché de l'électronique.

Elle a rappelé son attachement à l'état de droit et, en particulier, à l'indépendance de la justice, grâce au mécanisme de conditionnalité du versement des fonds européens.

Elle a affirmé son soutien à une Communauté politique européenne.

Pour elle, « *le moment est venu d'organiser une Convention européenne* ».



## Zoom sur...

### Feux de forêts, ou l'expression de la solidarité européenne :

Alors que les incendies ont, durant cet été, ravagé plusieurs régions de France, dont la Gironde et le Maine-et-Loire, la Commission Européenne annonçait, le 11 août, l'envoi de 4 avions de sa flotte de lutte contre les feux de forêt. Par ailleurs, des équipes de pompiers d'Allemagne (64 pompiers et 24 véhicules), de Pologne (146 pompiers et 49 véhicules), d'Autriche (73 pompiers et 14 véhicules) et de Roumanie (77 pompiers et 14 véhicules) sont aussi venues soutenir les milliers de professionnels engagés sur le terrain.

Ce dispositif solidaire s'inscrit dans le cadre d'un programme piloté par le Centre de Coordination de la Réaction d'Urgence (ERCC) et appelé le Mécanisme Européen de Protection Civile (MEPC), complété par le dispositif RescEU nouvellement mis en place. Cette réserve de moyens humains et matériels permet aux États, qui en font la demande, de recevoir une aide des autres pays européens en cas de catastrophe. Ainsi, plus tôt dans l'été, la Slovénie, le Portugal ou encore l'Albanie avaient déclenché le MEPC pour faire face à des incendies. Afin de lutter contre les feux de forêts en Gironde, la France a, elle aussi, actionné ce mécanisme dès juillet qui n'a cependant pas été utilisé pour faire face aux terribles incendies qui ont ravagé le Bugeois.

Face à la répétition d'épisodes extrêmes causés par le changement climatique, au nombre grandissant de conflits dans le monde et en réponse à la crise sanitaire liée au Covid-19, l'UE a pris la décision, en 2019, d'étoffer ce dispositif de crise qui a été complété par RescEU, une nouvelle réserve d'équipements qui comprend une flotte d'avions et d'hélicoptères bombardiers d'eau, des avions d'évacuation médicale, une réserve de fournitures médicales et des hôpitaux de campagne.

Dans cet esprit, et s'agissant plus spécifiquement de la lutte contre les feux de forêts de cet été, l'action de la Commission Européenne s'est traduite par le financement de la mise sur pied d'une flotte prête à intervenir à tout moment contre les incendies. Positionnée en Croatie, en France, en Grèce, en Italie, en Espagne et en Suède, celle-ci se compose de 12 avions et d'un hélicoptère.

Quatre avions de cette flotte RescEU se trouvant en Espagne et en Italie ont ainsi été mobilisés pour venir en aide au Portugal. Deux avions grecs ont aussi été déployés en France, en appui des pompiers européens déjà sur le terrain, afin de maîtriser les incendies en Gironde. Un bombardier d'eau croate est également intervenu pour soutenir la Slovénie les 16 et 17 juillet. Le mécanisme européen est par ailleurs ouvert à des pays tiers. La Grèce a ainsi envoyé quatre avions en Albanie depuis le début de l'été, à la demande de cette dernière.

Les feux de forêt constituent l'un des principaux motifs d'utilisation de RescEU. Entre 2007 et 2019, 30 % de toutes les demandes d'assistance concernaient des incendies.

Comme a commenté le Commissaire européen chargé de la Gestion des crises Janez Lenarčič, « *l'UE est pleinement solidaire lorsqu'un pays est confronté à une situation d'urgence* ».

## Qu'est-ce que le Mécanisme Européen de Protection Civile (MEPC) ?

Institué en 2001 par l'Union Européenne, il permet aux pays participants (UE et hors de l'UE) de coordonner leur aide face à une situation d'urgence de grande ampleur à laquelle ne peut pas faire face seule la protection civile d'un pays. Il peut être déployé partout dans le monde et regroupe actuellement 34 pays membres.

Le MEPC a été mis en place en 2001, par la décision Euratom du Conseil du 25 octobre 2001, dans l'objectif de fournir aux pays participants au mécanisme, le moyen de s'entraider ou de prêter assistance à des pays tiers lors de la survenance d'une catastrophe.

En 2013, la législation européenne en matière de protection civile (décision du 17 décembre 2013 du Parlement Européen et du Conseil de l'UE) a largement modifié l'organisation du MEPC et renforcé son rôle, en instaurant, notamment, le Centre de Coordination de la Réaction d'Urgence, (*ERCC en anglais*, Emergency Response Coordination Center). Celui-ci est opérationnel en permanence et dispose d'une capacité de surveillance des catastrophes et de coordination des interventions. Il travaille directement avec les points de contact des États participants et peut répondre simultanément à plusieurs demandes.

### Gestion du MEPC :

C'est la Commission Européenne qui pilote le mécanisme au travers de sa Direction Générale de l'Aide Humanitaire et de la Protection Civile, (ECHO). Ces deux activités allant souvent de pair, le mandat humanitaire d'ECHO a été étendu à la protection civile en 2010 afin de coordonner l'assistance des États participants au MEPC en cas de catastrophe, tant en matière de sécurité civile que d'aide humanitaire.

### Mode de fonctionnement :

Ce mécanisme vise tout d'abord à protéger les personnes, mais peut également porter sur l'environnement, les biens et les sites culturels.

Lorsque l'ampleur d'une situation d'urgence dépasse les capacités de réaction nationale en matière de

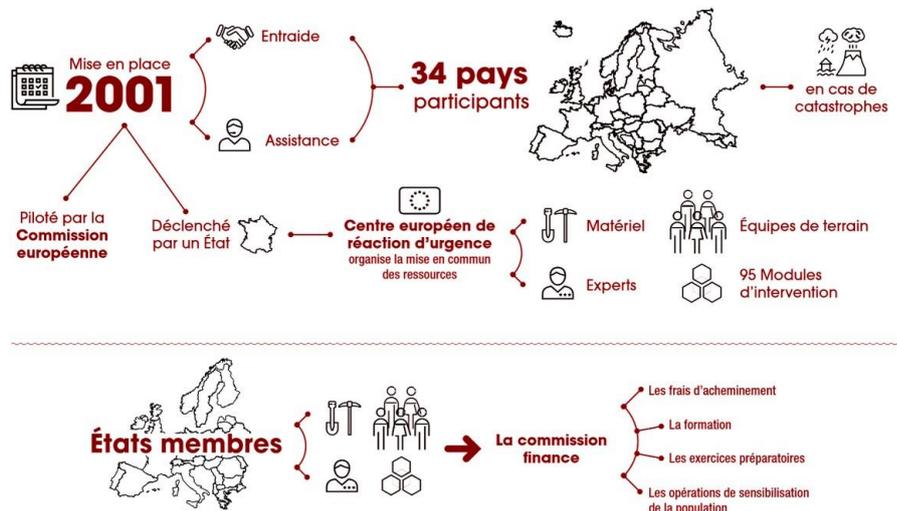


Schéma de fonctionnement du Mécanisme Européen de Protection Civile (MEPC)

protection civile, le MEPC permet l'organisation d'une intervention coordonnée grâce à la mise en commun efficace des ressources proposées par les États participants (moyens humains, techniques et matériels). Le mécanisme peut ainsi éviter la duplication des efforts et fournir une assistance répondant, au plus juste, aux besoins réels du pays touché.

Le MEPC est déclenché à la demande d'un État et il revient à l'ERCC d'organiser la mise en commun des ressources (matériel, experts, équipes de terrain, modules d'intervention...) proposées par les États membres, en capacité de répondre. En d'autres termes, c'est l'ERCC qui, au titre du MEPC, coordonne le mécanisme, tandis que la mutualisation des moyens repose sur la spontanéité de la réponse des États.

Si les États membres mettent les ressources à disposition (voluntary pool), la Commission finance quant à elle le fonctionnement général, une partie des frais d'acheminement, la formation, les exercices préparatoires et les opérations de sensibilisation de la population.

La Commission Européenne joue donc un rôle essentiel dans la coordination de la réaction aux catastrophes en Europe et au-delà.

En mettant en commun les capacités et les compétences de protection civile, ce mécanisme permet une réponse collective plus forte et plus cohérente.

A noter que depuis sa création en 2001, le MEPC de l'UE a répondu à plus de 350 demandes d'aide à l'intérieur et à l'extérieur de l'UE.

## Une nouvelle réserve de moyens de sécurité civile au niveau européen : RescEU

Des catastrophes ont touché toutes les régions d'Europe ces dernières années, faisant des centaines de victimes et causant des milliards de dommages aux infrastructures et à l'environnement. Les épidémies, les crues soudaines, les tempêtes, les incendies de forêt, les tremblements de terre et les catastrophes d'origine humaine mettent sous pression permanente les capacités de réaction des pays. De plus, les problèmes de sécurité sont devenus plus complexes et le changement climatique devrait aggraver les conséquences des catastrophes à l'avenir. Face aux conflits qui se développent sur le continent européen, aux conditions météorologiques extrêmes et aux menaces émergentes, telles que la COVID-19, les capacités d'entraide des États membres sont dépassées, en particulier lorsque plusieurs pays sont confrontés simultanément au même type de crise. Dans de tels cas, les États membres ont donc besoin d'un soutien pour apporter une réponse forte aux crises (dont celle du Covid-19) et à ces nouveaux enjeux. Dès lors, l'UE se devait de mettre en place un dispositif modernisé de protection.

Ainsi, le Parlement Européen et le Conseil parviennent à un accord le 12 décembre 2018 sur la révision du MEPC avec le projet de « réserve RescEU » dont la création sera officialisée en mars 2020.

.../...

Grâce à la réserve RescEU, l'UE permet une réaction plus rapide et plus globale. Cette nouvelle réserve offre un degré de protection supplémentaire des citoyens en Europe, intégré au Mécanisme de Protection Civile de l'UE.

RescEU renforce la capacité de réaction de l'Europe face aux crises, aux catastrophes, notamment s'agissant des incendies de forêt, des urgences médicales, des incidents chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires. Il garantit également la disponibilité d'hébergements mobiles, de transports d'urgence et, localement, d'approvisionnement en électricité. A titre d'exemple, cette réserve a été mobilisée pendant la crise sanitaire du Covid-19, lors de la guerre en Ukraine et, cet été, dans la lutte contre les incendies qui ont meurtri l'Europe.

De ce fait, ce dispositif RescEU permet de créer une réserve de moyens de sécurité civile au niveau européen, qui vient compléter les moyens des États membres.



© France5 Aquitaine



Cette réserve comprend des avions bombardiers d'eau, des pompes hydrauliques à haute capacité, des équipes de recherches et des équipes médicales d'urgence pour aider les pays affectés par des inondations, des incendies, des séismes ou des épidémies.

Aujourd'hui, RescEU a l'opportunité de constituer une force européenne aéroportée et projetable en tous lieux très rapidement.

En mettant en commun les capacités et les compétences de protection civile, ce mécanisme permet une réponse européenne collective plus forte et plus cohérente et renforce la capacité d'action de l'UE au service des citoyens.



© UE

## L'Europe & Vous

Maison de l'Europe Angers  
& Maine-et-Loire – Europe Direct



14, place Louis Imbach  
49100 Angers



02 41 17 69 89



06 84 59 50 96



[www.maisondeleurope49.eu](http://www.maisondeleurope49.eu)

MDE49 @MDE49

maisondeleuropeangers

### Directeur de la publication :

Jean-Marc Minier

### Rédactrice en chef :

Isabelle Gramoullé

### Contributeurs :

Jean-Marc Minier

Isabelle Gramoullé

Frédéric Coquereau



*Crédits photos : Isabelle Gramoullé*

# ← Retour sur...

## En direct de l'Assemblée générale de l'AMF49...

La Maison de l'Europe Angers & Maine-et-Loire – Europe Direct était invitée, en qualité de partenaire, à l'Assemblée Générale des Maire de Maine-et-Loire (AMF49) qui s'est tenue à Baugé le samedi 10 septembre 2022. Cette présence de la MDE49 vient illustrer le partenariat qui la lie à l'AMF49 et qui a été initié lors de la conférence-débat du 19 mai dernier, coorganisée par l'AMF49, la BPI, la CDC et la MDE49 dans le cadre du Mois de l'Europe.



Stand MDE49

Ouverture de l'AG (de g. à d.): Ph. Chalopin (Président AMF49), Ch. Béchu (Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires), Fl. Dabin (Présidente du Conseil Départemental 49) et P. Ory (Préfet de Maine-et-Loire)



## TOUT sur...

### les Journées Européennes du Patrimoine :

Le samedi 17 et dimanche 18 septembre 2022 s'est déroulée la 39e édition des Journées Européennes du Patrimoine (JEP), qui a célébré le patrimoine durable, thème hautement d'actualité dans un contexte de changement climatique.

Le choix de ce thème commun à toute l'Europe a offert l'opportunité de rassembler tous les publics autour du patrimoine culturel et des défis qui lui sont imposés par le changement climatique et par la dégradation de l'environnement.

L'organisation annuelle de cette manifestation illustre un peu plus encore l'ancrage de l'Europe sur nos territoires même si à leurs origines ces journées du patrimoine relevaient d'une initiative française.

### Une initiative française :

En effet, les premières Journées du patrimoine ont été lancées le 23 septembre 1984 par le Ministère français de la Culture, à l'initiative de son ministre Jack Lang, sous le nom de « Journée portes ouvertes dans les monuments historiques », le troisième dimanche de septembre.

### Une prise de conscience européenne :

À la suite du succès de ces journées, le 3 octobre 1985, à Grenade, au cours de la deuxième conférence du Conseil de l'Europe entre les ministres responsables du patrimoine architectural et naturel, Jack Lang propose d'étendre l'initiative au niveau européen. Au-delà de cette proposition française, cette réunion des Ministres a permis l'adoption de la Convention de Grenade qui est entrée en vigueur le 1er décembre 1987. Elle est ouverte à la signature des États membres et à l'adhésion des États non-membres de la Communauté européenne.

Cette convention vise à renforcer et à promouvoir les politiques de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine architectural en Europe. Elle affirme par ailleurs la nécessité d'une solidarité européenne autour de la conservation de ce patrimoine et celle d'une collaboration concrète entre les parties. Elle pose, pour la première fois, les principes d'une « coordination européenne des politiques de conservation » afin d'aboutir à une concertation sur les orientations des politiques à mettre en œuvre. À partir de 1985, plusieurs pays européens organisent rapidement des journées similaires.

### L'officialisation des JEP :

L'intérêt qui se manifeste ainsi progressivement encourage le Conseil de l'Europe à pérenniser cette démarche innovante, avec le soutien de la Commission de la Communauté européenne, de la Fondation européenne de la Culture et du Gouvernement néerlandais. Ce dernier crée un bureau de coordination chargé d'aider les pays désireux de mettre en place leurs propres Journées du patrimoine et de faciliter la circulation de l'information et le partage d'expériences.

En 1991, le Conseil de l'Europe institue officiellement des « Journées Européennes du Patrimoine », auxquelles l'UE s'associe en soutenant le bureau de coordination dans sa mission de promotion internationale dont la création est alors confiée aux Pays-Bas.

En 1992, le Ministère français de la Culture rebaptise « la Journée portes ouvertes dans les monuments historiques » en « Journées nationales du patrimoine » qui, de ce fait, vont s'étendre à 2 jours.

C'est finalement en 2000 que ces journées, à l'initiative de la Ministre de la Culture, Madame Catherine Tasca, porteront le nom que l'on leur connaît aujourd'hui, à savoir les Journées Européennes du Patrimoine (JEP).

Depuis 1995, ce ne sont pas moins de 54 pays européens qui s'associent à cet événement proposant la visite de plus de 26 000 monuments. Ce chiffre passe à 40 pays dès l'année 2000, devenant ainsi une des premières grandes manifestations culturelles internationales. .../...

.../... En 2010, ce sont 50 Etats qui organisent ces journées, du Vatican au Portugal, de la Biélorussie à la Moldavie, à Malte, rejoints auparavant par Taïwan.



### Une gouvernance partagée :

Les Journées Européennes du Patrimoine deviennent en 1999 une initiative conjointe du Conseil de l'Europe et de la Commission européenne, les deux institutions mesurant l'une et l'autre la nécessité de donner une nouvelle dynamique à l'événement.

Au-delà du rôle éminent joué par ces 2 institutions, ces journées sont, en France, placées sous le patronage du Ministère de la Culture et de sa direction du patrimoine culturel. Au niveau territorial, l'impulsion émane des Directions Générales des Affaires Culturelles (DRAC) relayées par nombres d'acteurs locaux (collectivités locales, administrations, entreprises, acteurs privés...).



### Sous le soleil d'Atila... Clap de fin !



En partenariat avec la Maison de l'Europe Angers & Maine-et-Loire, et dans le cadre de la Présidence Française du Conseil de l'Union Européenne, les Musées d'Angers ont présenté, du 6 mai au 18 septembre 2022, l'exposition "Sous le soleil d'Atila, Budapest, 1951 - Paris, 1987, un artiste européen dans les collections publiques angevines".

Cet accrochage a mis en lumière l'œuvre foisonnante et le parcours européen du peintre Atila Biró, dit Atila, né en Hongrie, ayant grandi en Allemagne puis en France, l'un des représentants les plus originaux de la Nouvelle Figuration française des années 1960-1980.

Cette présentation, sous le commissariat de Françoise et Jean-Pierre Arnaud, référents culturels de la Maison de l'Europe, célébrait également les dix ans de la donation d'un ensemble d'œuvres à la Médiathèque Toussaint et au Musée des Beaux-Arts d'Angers.

Deux événements, auxquels s'est associée la MDE49, sont venus clôturer cette magnifique exposition :

Conférence autour de l'expositions par Jean-Pierre Arnaud au Musée des Beaux-Arts d'Angers le mardi 13 septembre.

Visite à 2 voix : "d'un architecte à l'autre" par Jean-Pierre Arnaud et Olivier Biguet le mercredi 14 septembre.



Anne Esnault, Directrice des Musées d'Angers  
Jean-Pierre Arnaud, Référent Culture MDE49



De g. à d.: E. Minier, J-M Minier-Pdt MDE49, F. Coquereau-Administrateur MDE49, J-P. & F. Arnaud-référents Culture MDE49, O. Biguet-Conservateur du Patrimoine de la Ville d'Angers



### Rencontres Europe Direct Pays de la Loire (Nantes - Europa Nantes - 28/09/2022) :

Accueillie par la MDE44, la MDE 49 - CIED, représentée par Julie Angot (salariée), Isabelle Gramoullé et Frédéric Coquereau - Administrateurs, a assisté à une journée de formation consacrée au FSE articulée en 2 parties.

- 1) Présentation générale du PON FSE / FSE+ assurée par 2 chargés de mission de la DREETS des Pays de la Loire
- 2) Intervention d'une responsable du service en charge du FSE au Conseil Régional des Pays de la Loire

Sans rentrer dans les détails (ces problématiques feront l'objet de la rédaction d'un article plus approfondi à paraître dans un prochain numéro de l'Europe & Vous), quelques informations destinées à préciser un peu mieux les contours de certaines thématiques évoquées lors de cette journée.



## **Le FSE : un pilotage majoritairement étatique**

Aux côtés des services du Conseil Régional, autorité de gestion du FSE, l'État demeure un acteur majeur du pilotage de ce fonds européen au travers de l'élaboration du PON / FSE dont la mise en œuvre échoit à la Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle (DGEFP), relayée territorialement par les Directions Régionales de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS) qui ont remplacé les Directions Régionales des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRRECTE) depuis le 01/04/2021.

Placée sous l'autorité du Ministère du Travail, du Plein Emploi et de l'Insertion, la DGEFP est chargée de la conception et de la mise en œuvre des politiques de l'emploi et de la formation professionnelle. Elle en construit le cadre juridique en concertation avec les autres départements ministériels et les partenaires sociaux. Elle conduit et coordonne la mise en œuvre des dispositifs et en évalue les résultats.

La DGEFP assure la gestion du programme national du FSE en France qu'elle délègue, en partie, aux services déconcentrés du ministère (DREETS) placés sous l'autorité des Préfets de Région, dits autorités de gestion déléguée. S'agissant de la mise en œuvre du PON / FSE, la gestion est également déléguée à des organismes intermédiaires aux niveaux central et local (ex. : Conseil Départemental).

Ainsi, l'autorité de gestion en titre du FSE, soit la DGEFP, via sa Sous-direction Europe et International, définit les orientations et le pilotage national du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » financé par le Fonds Social Européen (PON / FSE). Tant au niveau européen que national et territorial, la sous-direction Europe et International a un rôle de négociation et de conception, une mission de pilotage et d'animation. Elle est responsable du suivi financier du programme.

## **Le FSE, qu'est-ce que c'est ?**

Afin de réduire les écarts de développement et de renforcer la cohésion économique et sociale entre pays et régions des États membres, l'Union Européenne a créé des outils financiers, les fonds structurels. Parmi eux, le Fonds Social Européen (FSE), créé en 1957, constitue le principal instrument de promotion de l'emploi et de l'inclusion sociale. Il aide les citoyens à trouver un emploi (ou un meilleur emploi), favorise l'intégration des jeunes et des seniors exposés au chômage ou éloignés du marché du travail (personnes en situation de handicap, personnes les moins qualifiées...).

Ce fonds européen s'appréhende selon une temporalité pluriannuelle de 7 ans et doit être transmis à la Commission Européenne pour adoption.

Chaque pays européen a mis en place le fonctionnement du FSE selon des caractéristiques propres. Pour atteindre les objectifs de cette stratégie, des priorités communes à tous les États membres sont définies et intégrées aux politiques de l'emploi de chaque État. Dans ce cadre, le FSE soutient les politiques nationales et territoriales de l'emploi, de la formation professionnelle et de la lutte contre les exclusions.

En France, le FSE finance les projets au niveau national ou local des acteurs publics et/ou privés (État, collectivités locales, chambres consulaires, entreprises, associations...) portant des projets au bénéfice des personnes les plus exposées à des difficultés d'insertion professionnelles et sociales.

En France, pour la période 2014-2020, le FSE a représenté 5,5 milliards d'euros.

## **Le FSE : une compétence partagée**

Sur 2014-2020, la France a fait le choix d'une nouvelle architecture de gestion du FSE, qui se caractérise par une décentralisation partielle de sa gestion aux Régions. Ainsi, sur le fondement de cette nouvelle architecture, l'État gère 65 % (dont une partie est déléguée aux Conseils Départementaux pour la mise en œuvre du volet « emploi-inclusion ») de l'enveloppe nationale mobilisée principalement sur la lutte contre la pauvreté et les inégalités, l'accès à l'emploi et la formation des travailleurs, les Conseils Régionaux gèrent les 35 % de l'enveloppe nationale restante, au profit, notamment, de la formation professionnelle des demandeurs d'emploi, de l'apprentissage et de l'orientation des jeunes...

## **Le FSE : un financement programmatique**

Les investissements du FSE, à l'instar de ceux générés par d'autres fonds européens, s'inscrivent dans des Programmes Opérationnels (PO), documents cadres composés d'un ensemble cohérent d'axes prioritaires et d'objectifs spécifiques dans lesquels sont identifiés les types d'actions et les priorités que le FSE prévoit de cofinancer sur un territoire.

Le FSE est réparti entre 2 types de programmes opérationnels : un Programme Opérationnel National (PON) et des Programmes Opérationnels (PO) régionaux.

Chaque Programme Opérationnel se caractérise par le fonds qui le finance, en l'espèce le FSE, et le territoire qu'il couvre.



## Inauguration Officielle !

Après avoir répondu à l'appel à propositions de la Commission Européenne, la Maison de l'Europe Angers & Maine-et-Loire, présidée par Jean-Marc Minier, a de nouveau été labellisée « Europe Direct » pour la période 2022-2025.

Cette labellisation a donné lieu, le mercredi 12 octobre 2022, à l'inauguration officielle du centre Europe Direct de Maine-et-Loire, en présence de Ferran Tarradellas Espuny, Chef du Secteur Communication de la Représentation en France de la Commission Européenne et, notamment, de Benjamin Kirschner représentant Catherine Chabaud, Députée Européenne, de Constance Nebbula, Vice-Présidente du Conseil Régional des Pays de la Loire, de Yamina Riou, Conseillère Régionale, de Roselyne Bienvenu, Vice-Présidente du Conseil Communautaire d'Angers Loire Métropole.



J-M. Minier & F. Tarradellas Espuny

**Retrouvez toutes les infos de la Maison de l'Europe Angers & Maine-et-Loire Europe Direct sur : <http://www.maisondeleurope49.eu/>**



Véritables intermédiaires entre les institutions européennes et les citoyens, les centres Europe Direct ont 3 missions : informer, conseiller et animer. Ils offrent un service d'information gratuit sur les politiques menées par l'Union Européenne afin de conseiller les Angevins dans toutes leurs démarches européennes et encourager activement le débat local à travers des animations annuelles.

## La MDE49 dans les médias...



Le Courrier de l'Ouest - 16/09/2022

Accueil > Pays de la Loire > Angers

### La maison de l'Europe de Maine-et-Loire, à Angers, obtient un label européen et gagne en visibilité

La maison de l'Europe, à Angers (Maine-et-Loire), a été labellisée Europe direct pour la période 2022-2023. Pour l'occasion, Jessica Larsson, cheffe adjointe de la représentation en France de la Commission européenne, fera le déplacement à Angers, mercredi 12 octobre 2022.

Ouest-France  
Publié le 07/10/2022 à 17h00

Journal numérique

- ÉCOUTER
- LIRE PLUS TARD
- PARTAGER
- NEWSLETTER ANGERS



La maison de l'Europe à Angers (Maine-et-Loire) vient de recevoir le label « Europe Direct » pour la période 2022-2023. Photo d'illustration | REUTERS

L'Union européenne au cœur du Maine-et-Loire : c'est l'ambition de la maison de l'Europe, à Angers, qui vient justement d'obtenir le label Europe direct pour la période 2022-2023, et devient un centre d'information Europe direct.

Lire aussi : Quels sont les symboles de l'Union européenne (drapeau, hymne, euro, devise 9 mai) ?

Pour inaugurer ce label, Jessica Larsson, cheffe adjointe de la représentation en France de la Commission européenne, fera le déplacement, mercredi 12 octobre 2022.

### Davantage de moyens

Située à la Bourse du travail, cette association est « la porte d'entrée pour le citoyen vers l'Union européenne », souligne Isabelle Gramoullé, administratrice de l'association. Ce nouveau label, renouvelable tous les trois ans, « donne une capacité financière et une visibilité au niveau européen supplémentaires », se réjouit-elle.

Angers Cholet Union Européenne Segré-en-Anjou Bleu Ma >

Podcasts Angers Météo avec Le Courrier de l'Ouest

Actualité Premium Régions et départements Communes Sport Programme TV Annonce

Accueil > Pays de la Loire > Angers

## Un nouveau label pour la maison de l'Europe d'Angers

La nouvelle labellisation Europe Direct de la maison de l'Europe, à Angers (Maine-et-Loire), officialise son rôle d'intermédiaire entre les institutions européennes et les citoyens.

Ouest-France  
Publié le 15/10/2022 à 10h00

Journal numérique

ÉCOUTER  
LIRE PLUS TARD  
PARTAGER



Jean-Marc Minier, président de la Maison d'Europe Angers et Maine-et-Loire, et Ferran Tarradellas Espuny, représentant en France la Commission européenne, dévoilent la nouvelle plaque. | OUEST-FRANCE

C'est en 2018 que, pour la première fois, la maison de l'Europe obtenait le label Europe Direct. « On s'était présenté sans trop y croire. Mais, dès le premier tour, nous avons été sélectionnés », se souvenait, mercredi 12 octobre, Jean-Marc Minier, président de la Maison de l'Europe d'Angers (Maine-et-Loire), lors du dévoilement de la plaque célébrant la labellisation.

« Europe Direct a pour mission de bâtir des ponts entre l'administration européenne et les citoyens. On ne peut prendre de décisions au niveau de l'Europe, sans avoir écouté et fait remonter les opinions des peuples », affirmait Ferran Tarradellas Espuny, représentant la Commission européenne. Il ajoutait : « On s'est battu de façon héroïque pour qu'Angers récupère son label pour une nouvelle période de 2022 à 2025. Si nous sommes unis, avec l'Europe, on pourra faire face à des problèmes comme celui de l'Ukraine. »

Angers, avec la note de 84 sur 100, était en première position sur la liste d'attente.

### Deux nouvelles implantations

« La clé de cette labellisation, c'est la moitié de notre budget de 70 000 € qui est en cause. Avec nos deux salariées, épaulées par deux volontaires en service civique en cours de recrutement, l'accent va pouvoir être mis sur l'éducation populaire à l'Europe, en direction des jeunes des quartiers et du monde rural, prévoit Jean-Marc Minier qui annonce en projet l'implantation de deux Points relais Europe dans un foyer de jeunes, Habitat jeunes David-d'Angers et dans la commune du Haut-Anjou. Le maire de Baugé nous a également sollicités. Débats avec des experts, interventions à l'Université du Temps-Libre ou dans les établissements scolaires, lutte contre les Fake News, l'équipe amplifiera son action. »

Maison de l'Europe, à la Bourse du Travail, 14, place Imbach, tél. 06 84 59 30 96.

Ouest-France 15/10/2022



## Agenda Septembre & Octobre

- 10/09 : Stand d'info à l'AG de l'AMF49
- 13/09 : Conférence sur Atila par Jean-Pierre Arnaud (Musée des Beaux-Arts d'Angers)
- 14/09 : Visite du Logis Barrault par Olivier Biguet (Musée des Beaux-Arts d'Angers)
- 16/09 : Visite guidée de l'exposition Atila par Jean-Pierre Arnaud (Musée des Beaux-Arts d'Angers)
- 19/09 : Réunion du réseau français Europe Direct (Grenoble)
- 22/09 : Stand d'info et de jeux au Campus Day de l'Université d'Angers
- 22/09 : Emission L'Europe dans le micro à 19h sur Radio G (101.5 FM)
- 28/09 : Formation FSE et réunion des salariés et bénévoles des Maisons de l'Europe et Europe Direct des Pays de la Loire (Nantes)
- 29/09 : Emission Eurodyssée sur la Croatie à 17h20 sur la webradio SUN Junior
- 30/09 : Stand d'info et de jeux à la Nuit européenne des Chercheurs
- 11/10 : Stand d'info à la soirée mobilité de l'Université d'Angers dans le cadre des Erasmus Days
- 12/10 : Inauguration de notre centre Europe Direct
- 13/10 : Intervention Europe et mobilité au Lycée Renaudeau (Cholet)
- 14/10 et 21/10 : Stand d'info et de jeux à l'Université Régionale des Métiers et de l'artisanat dans le cadre des Erasmus Days
- 18/10 - 20/10 : Rencontres Fédérales des Maisons de l'Europe (Nîmes)
- 24/10 : Intervention Europe en anglais pour l'ESSCA
- 27/10 : Emission Eurodyssée sur la Grèce à 17h20 sur la webradio SUN Junior